

FUSION Orange Caraïbe

Suite...

La Direction a organisé plusieurs multilatérales, afin de nous présenter le projet de fusion d'Orange Caraïbe dans Orange SA.

La CFE CGC a souhaitée être reçue en bilatérale par la Direction, car pour notre Organisation Syndicale, il été primordial de pouvoir donner notre approche pour cette négociation, ainsi que les sujets qu'il faudra abordés en négociation, etc...Toute l'équipe CFE CGC AG a été mobilisée, afin de pouvoir rédiger et proposer à la Direction **17 chapîtres** pour cette négociation. Bien sûr, **dans chaque chapitre, il y a une multitude d'items. Nous vous tiendrons informé au fur et à mesure de la négociation.**

1) Cadre général - 2) Rémunération collective - 3) Avantages sociaux - 4) Prévoyance et complémentaire santé - 5) Retraite complémentaire - 6) Temps de travail - 7) Situation individuelle - 8) Rémunération Individuelle - 9) Ancienneté - 10) Frais professionnels - 11) Systèmes d'information - 12) Communication - 13) Divers - 14) Prime unique de substitution - 15) Handicap - 16) Accords existants OC, Relevé de décision, Décision unilatérale, etc... - 17) Les fonctionnaires

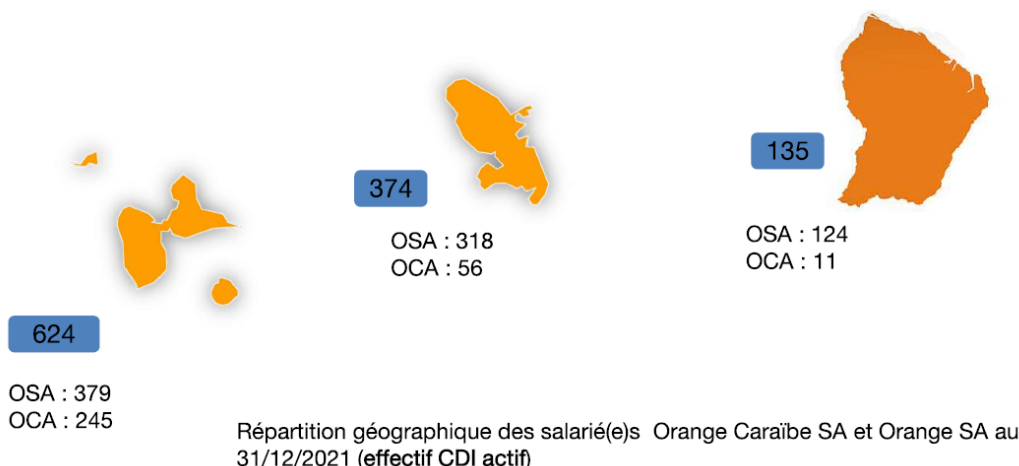
■ Contexte et objectifs :

- **1990** : création de **France Antilles Boatphone**, entreprise composée à 70% de capitaux détenus par France Câbles et Radio et à 30% par des investisseurs américains qui exploite la franchise Boatphone (mise en place d'un réseau de radiotéléphonique maritime publique).
- **1996** : création de **France Caraïbe Mobile** avec le lancement de la marque Ameris, lancement du réseau GSM et rachat des parts des investisseurs américains.
- **2001** : création d'**Orange Caraïbe SA** avec le lancement de la marque Orange.
- La filiale Orange Caraïbe SA propose à ses clients particuliers et entreprises ainsi qu'aux autres opérateurs de télécommunication, une gamme de services couvrant les communications mobiles, la transmission de données, l'Internet, le multimédia, ainsi que d'autres services à valeur ajoutée, sur l'ensemble du marché Antilles Guyane. Elle est détenue à 100% par Orange SA.
- Le réseau mobile Orange est aujourd'hui très largement déployé et conçu pour fournir les meilleurs services voix, données et multimédia à ses clients sur la zone Antilles Guyane.
- Les activités **Home, Fixe et Internet**, sont assurées par les équipes de la Direction Orange Antilles Guyane d'Orange SA.
- Dans un **contexte de marché dont la concurrence s'accroît d'année en année** et avec l'arrivée d'un quatrième entrant, il est indispensable que nous disposions de la meilleure visibilité possible auprès de nos clients, en regroupant nos activités sous une marque unique, une entreprise unique et que nous adressions nos clients en tant qu'opérateur multiservices sur toutes les composantes de nos activités actuelles et futures.
- **Il s'agit de réunir deux entreprises qui ont une histoire différente, mais avec une culture client commune au service des mêmes clients.**

■ Précisions sur la nature de l'opération de fusion :

- Une fusion telle qu'elle est définie par l'article 236-1 du code de commerce est une opération dans laquelle une transmission de patrimoine (partiel ou global) est réalisée par une ou plusieurs sociétés.
- La fusion absorption : Dans cette opération, une ou plusieurs sociétés (entreprises absorbées) transmettent la globalité de leur patrimoine (actif et passif) à une autre société existante (absorbante) ou par la création d'une société nouvelle. Les sociétés absorbées disparaissent, la société absorbante conserve sa personnalité morale.
- Dans la situation d'Orange Caraïbe SA, celle-ci est Absorbée par Orange SA, détentrice de 100% du capital d'Orange Caraïbe SA. La fusion d'Orange Caraïbe SA dans Orange SA formant la Direction Orange Antilles Guyane.
- Cela se traduit par la reprise par la société absorbante (Orange SA) de l'ensemble du patrimoine de la société absorbée (filiale Orange Caraïbe SA) en l'état à la date prévue de la fusion (cela comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société absorbée à cette époque, sans exception);

■ Répartitions des salarié(e)s par territoire :



■ OCA – Effectif social au 31 décembre 2021 :

L'effectif social comprend :

l'ensemble du personnel en CDI ou CDD en activité (hors contrats de professionnalisation, d'apprentissage, stagiaires et hors vacataires)

l'ensemble du personnel hors activité (contrat suspendu)

CCNT	Gpe	Guyane	Mque	St Martin	Total général
Groupe C	2				2
Groupe D	40	2	18	2	62
Groupe Dbis	47	4	7		58
Groupe E	138	4	31		173
Groupe F	36	1	2		39
Groupe G	1				1
Total général	264	11	58	2	335

■ OSA – Effectif social au 31 décembre 2021 :

L'effectif social comprend :

l'ensemble du personnel en CDI ou CDD en activité (hors contrats de professionnalisation, d'apprentissage, stagiaires et hors vacataires)

l'ensemble du personnel hors activité (contrat suspendu)

CCNT	GAUDELOUPE	ILES DU NORD	GUYANE	MARTINIQUE	Total général
Groupe C	56	6	44	61	167
Groupe D	133	6	42	115	296
Groupe Dbis	94	4	26	103	227
Groupe E	83	3	16	46	148
Groupe F	18		2	10	30
Groupe G	6			1	7
Total général	390	19	130	336	875

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.



La CFE CGC reste disponible
pour toute information complémentaire.
N'hésitez pas à contacter vos élus et
représentants locaux.

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

